

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Arrêté du 20 mars 2017 retardant l'heure de clôture du scrutin dans certains bureaux de vote ouverts pour l'élection du Président de la République dans les ambassades et les postes consulaires en 2017

NOR : MAEF1707933A

Le ministre des affaires étrangères et du développement international,

Vu la loi organique n° 76-97 du 31 janvier 1976 modifiée relative aux listes électorales consulaires et au vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République ;

Vu le décret n° 2005-1613 du 22 décembre 2005 modifié portant application de la loi organique n° 76-97 du 31 janvier 1976 relative aux listes électorales consulaires et au vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République, et notamment son article 28 ;

Vu le décret n° 2016-1924 du 28 décembre 2016 relatif à la tenue de listes électorales consulaires et à l'organisation d'opérations de vote hors de France ;

Vu le décret n° 2017-223 du 24 février 2017 portant convocation des électeurs pour l'élection du Président de la République, notamment son article 3 ;

Vu l'arrêté du 14 mars 2017 relatif aux bureaux de vote ouverts pour l'élection du Président de la République dans les ambassades et les postes consulaires en 2017,

Arrête :

Art. 1^{er}. – La liste des bureaux de vote ouverts pour l'élection du Président de la République dans les postes diplomatiques ou consulaires en 2017 pour lesquels l'heure de clôture du scrutin est retardée est annexée au présent arrêté.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 20 mars 2017.

Pour le ministre et par délégation :
*Le directeur des Français à l'étranger
et de l'administration consulaire,*
N. WARNERY

ANNEXE

PAYS	POSTES DIPLOMATIQUES ou consulaires	BUREAUX DE VOTE	HORAIRES DE CLÔTURE (heures légales locales)
CANADA	MONTREAL	Montréal 1	20 heures
		Montréal 2	20 heures
		Montréal 3	20 heures
		Montréal 4	20 heures
		Montréal 5	20 heures
		Montréal 6	20 heures
		Montréal 7	20 heures
		Montréal 8	20 heures
		Montréal 9	20 heures

PAYS	POSTES DIPLOMATIQUES ou consulaires	BUREAUX DE VOTE	HORAIRES DE CLÔTURE (heures légales locales)	
		Montréal 10	20 heures	
		Montréal 11	20 heures	
		Montréal 12	20 heures	
		Montréal 13	20 heures	
		Montréal 14	20 heures	
		Montréal 15	20 heures	
		Montréal 16	20 heures	
		Montréal 17	20 heures	
		Montréal 18	20 heures	
		Montréal 19	20 heures	
		Montréal 20	20 heures	
		Montréal 21	20 heures	
		Montréal 22	20 heures	
		Montréal 23	20 heures	
		Montréal 24	20 heures	
		Ottawa-Montréal	20 heures	
		QUEBEC	Québec 1	20 heures
			Québec 2	20 heures
	Québec 3		20 heures	
	Québec 4		20 heures	
	CHINE	SHANGHAI	Shanghai 1	20 heures
			Shanghai 2	20 heures
			Shanghai 3	20 heures
			Shanghai 4	20 heures
Shanghai 5			20 heures	
ESPAGNE	MADRID	Alicante 1	20 heures	
		Alicante 2	20 heures	
		Alicante 3	20 heures	
		Alicante 4	20 heures	
		Madrid 1	20 heures	
		Madrid 2	20 heures	
		Madrid 3	20 heures	
		Madrid 4	20 heures	
		Madrid 5	20 heures	
		Madrid 6	20 heures	
		Madrid 7	20 heures	
		Madrid 8	20 heures	
Madrid 9	20 heures			

PAYS	POSTES DIPLOMATIQUES ou consulaires	BUREAUX DE VOTE	HORAIRES DE CLÔTURE (heures légales locales)
		Madrid 10	20 heures
		Tenerife	20 heures
		Valence 1	20 heures
		Valence 2	20 heures
		Valence 3	20 heures
		Murcie	20 heures
		Las Palmas	20 heures
	SEVILLE	Grenade	20 heures
		Malaga 1	20 heures
		Malaga 2	20 heures
		Séville 1	20 heures
		Séville 2	20 heures
	BILBAO	Bilbao	20 heures
		Vigo	20 heures
JAPON	TOKYO	Tokyo 1	20 heures
		Tokyo 2	20 heures
MALTE	LA VALETTE	La Valette	20 heures
MAURICE	PORT-LOUIS	Lycée des Mascareignes 1	20 heures
		Lycée des Mascareignes 2	20 heures
		Lycée des Mascareignes 3	20 heures
		Lycée des Mascareignes 4	20 heures